

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2025 nommant le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section documentation, à la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommées pour l'épreuve orale d'admission du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Sabine JUMEAUX
Professeure certifiée

Académie de VERSAILLES

Mme Laure MAIGNAN LECERF
EC. R Professeure certifiée

Académie de TOULOUSE

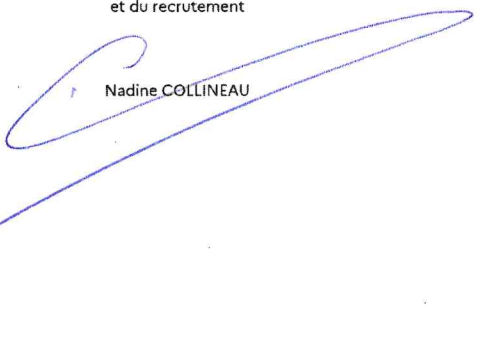
Mme Cécile PAOLI
Professeure certifiée

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 mars 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU